

# LIBERTE ET RESPONSABILITE AU SERVICE DU PROGRES DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE NOIRE

**MARICO Adama**

*Enseignant chercheur en philosophie à Ecole Normale Supérieure  
de Bamako (Mali)*

*adamamarico98@yahoo.com*

**Gaoussou Kagnassy**

*Enseignant chercheur en philosophie à L'Ecole Normale supérieure  
de Bamako*

*Kagnassy4@yahoo.fr*

## **Résumé :**

*À partir de la seconde moitié du XXIème siècle, aux régimes dictatoriaux, se sont succédés les régimes démocratiques. Orientée désormais dans un processus de démocratisation, la majorité des pays africains font face à nombreux défis à relever qui coïncident avec les exigences de la démocratie et du vivre ensemble harmonieux. Parmi ces défis, nous pouvons citer : le développement économique et social, l'amélioration des infrastructures, l'amélioration du domaine agricole, la préservation de l'environnement et surtout la préservation des libertés individuelles et collectives. Dans cette perspective démocratique, il serait important de souligner que les problèmes politiques en Afrique dans une certaine mesure, découlent d'un problème de responsabilité et de prise de conscience de ceux qui vivent ensemble. De ce fait, vouloir traiter le problème de la démocratisation et du développement en Afrique, c'est mettre sur table la question de la responsabilité des africains dans le cadre de la prise en charge des problèmes réels de ce siècle des grandes mutations sociales. C'est pourquoi il serait important que les programmes d'enseignement de nos pays prennent en compte un volet d'apprentissage de la démocratie qui intègre en son sein une éducation à la responsabilité et à la liberté.*

**Mots clés :** *Démocratie, développement, Liberté, mutation, responsabilité.*

## **Abstract :**

*Since the second half of the 21st century, dictatorial regimes have been succeeded by democratic ones. Now in the process of democratisation, most*

*African countries are facing a number of challenges that coincide with the demands of democracy and harmonious coexistence. These challenges include: economic and social development, improving infrastructure, improving agriculture, preserving the environment and, above all, preserving individual and collective freedoms. From this democratic perspective, it would be important to underline that the political problems in Africa to some extent stem from a problem of responsibility and awareness on the part of those who live together. Consequently, if we want to tackle the problem of democratisation and development in Africa, we need to put on the table the question of the responsibility of Africans in dealing with the real problems of this century of major social change. That is why it would be so important that the curricula of our countries should include a component on learning about democracy that incorporates an education in responsibility and freedom.*

**Key words:** *Democracy, development, freedom, change, responsibility.*

## **Introduction**

La démocratie, on le sait, est un régime qui fait la promotion de la liberté et l'autonomie de la pensée. Ce qui signifie que la démocratie en tant que régime, a l'obligation de créer les conditions d'une vie émancipée tant sur le plan individuel que sur le plan collectif au-delà de la prétention d'offrir au peuple sa souveraineté. Selon les mots de M DUVERGER (1961, p. 21.), la démocratie doit assurer « *à chaque homme une liberté aussi grande que possible dans la vie communautaire* ». Cette réalité démocratique est encore loin d'être obtenue en Afrique dans la mesure où malgré la démocratisation des institutions, dans certains de nos pays les libertés sont confisquées par des régimes en place. Jusque-là, malgré les progrès constatables, dans beaucoup de pays africains, les droits fondamentaux ne sont pas encore garantis par les pouvoirs en place. Cet état de fait amène Michel Doo-Kingue, (1999, p.9.) à affirmer que,

*les populations africaines ont beaucoup trop souffert depuis des siècles, victimes qu'elles ont été de la traite des nègres, de la conquête coloniale et de l'impérialisme, ainsi que des*

*mauvais traitement que leurs propres dirigeants leur ont infligés sous des régimes politiques autocratiques.*

L'avènement de la démocratie a été salué, mais à la mauvaise gestion qui a fait souffrir les peuples africains, nous constatons que depuis maintenant une décennie, une autre crise vient s'ajouter au lot des crises. Il s'agit bien de la crise sécuritaire dans le sahel. En effet, les pays du sahel sont confrontés au phénomène du terrorisme avec ses corollaires comme la famine, la pauvreté, la corruption de la jeunesse, les maladies, l'absence d'éducation formelle et surtout la fragilisation de la morale et des mœurs, les violences provoquées par les rebellions, les soulèvements populaires. Ces multiples problèmes hypothèquent finalement les démocraties africaines. Ce qui nous amène naturellement à nous interroger à la fois sur la responsabilité des citoyens et celle des dirigeants africains dans le développement de cette crise. Dans *l'Être et le néant*, Sartre affirme que le lien entre la liberté et la responsabilité est frappant. Pour lui, « *c'est que l'homme, étant condamné à être libre, porte le poids du monde tout entier sur ses épaules : il est responsable de lui-même et du monde en tant que manière d'être* » J P Sartre, (1943, p.598.)

Comprise dans cette perspective, il est clair que la démocratie ne peut promouvoir le bonheur que lorsque les hommes qui l'incarnent sont animés par l'esprit de la responsabilité. Or, le constat montre qu'en Afrique, la démocratie se réalise parfois sans une réelle manifestation de la responsabilité. Il convient ainsi d'étudier le rapport entre la responsabilité et le progrès démocratique pour fixer les bases solides de la démocratie en Afrique, c'est cela l'objectif de cette réflexion. Bien entendu, le triste constat de la réalité existentielle doit nous guider sur la voie de cette mission. Puisque l'homme n'est jamais dépourvu de ressource de réflexion, il convient de proposer plusieurs orientations pour parvenir à une sortie de crise.

Au regard des crises qui secouent le continent africain, les questions méritent d'être posées : la responsabilité n'est-elle pas nécessaire pour l'établissement d'une liberté démocratique en Afrique ? Une liberté accompagnée par la responsabilité n'est-elle pas une liberté consciente ? Doit-on penser à un modèle de démocratie pour les Etats africains guidé par la responsabilité ? Telles sont les problématiques dominantes de cette recherche. Elles s'inscrivent dans l'actualité avec évidence. Les problèmes d'insécurité et de mauvaises gouvernances témoignent notre propos. Notre méthode se veut analytique.

Il convient d'ores et déjà de dire que toute responsabilité s'accompagne d'une liberté. L'on est responsable d'un acte lorsque cet acte est l'œuvre de la conscience libre, lorsque qu'on est garant de ce que l'on fait. La responsabilité est un engagement d'abord individuel avant d'être collectif. Ce qui signifie que l'engagement dans le sens de la démocratie et du vivre ensemble harmonieux ne concerne pas que les dirigeants contrairement à ce que pensent et disent certains citoyens africains, la réussite de la démocratie doit venir de tous les citoyens. Les citoyens « *doivent s'accorder à établir les conditions d'une vie émancipée* » F Dosso, (2015, p.11.) Il est évident qu'en aucune manière, on ne peut arriver à cette réussite que lorsque chaque citoyen contrôle ses actes vis-à-vis de la société globale.

Il est important déjà de dire qu'il existe un lien frappant entre la responsabilité et la démocratie dans la mesure où la liberté est une caractéristique de la démocratie. Nous comprenons qu'« *être libre, c'est être libéré. L'homme libre est celui qui a cessé d'être esclave des préjugés et des passions, et dont la conduite est pleinement éclairée à la lumière de la vérité et des valeurs. Cet homme, pleinement libre, est pleinement responsable* » D HUISMAN et A VERGEZ, (1960, p.232.). De ce fait, être libre, c'est répondre consciemment aux actes qu'on pose, c'est être l'auteur conscient de ses propres actions, de ses

propres orientations. Dans cette perspective, il est possible de faire un lien entre ce qui se passe en Afrique aujourd'hui et la question de la responsabilité collective et individuelle.

## 1. Responsabilité, démocratie et éthique du vivre-ensemble

Trouver un rapport entre la responsabilité, la démocratie et l'éthique du vivre-ensemble dans la perspective de la liberté s'impose aujourd'hui avec évidence dans la mesure où tous les efforts déployés dans le sens de la rationalisation de l'interaction entre les hommes se retrouvent dans ses trois piliers de la politique contemporaine. La démocratie contemporaine se propose de rapprocher des acteurs, porteurs de singularités reconnues, habités par des principes universels dans une sphère sociale plus paisible orientée vers des objectifs de liberté, de progrès et de développement. Cela ne peut se faire que lorsque les citoyens travaillent dans le sens de la responsabilité et d'une éthique du vivre-ensemble, que lorsque chacun trouve une conciliation entre ses attitudes singulières et la volonté de la société globale. Hans Jonas nous parle d'une « *responsabilité ontologique* » H Jonas (2000, p.95) qui doit se manifester en harmonie avec la liberté.

Si la responsabilité a joué un rôle même dans les monarchies, elle se pose dans la démocratie comme un fondement démocratique. C'est pourquoi, dans son ouvrage, *Principe-responsabilité*, Hans Jonas propose de faire de la responsabilité un principe qui interpelle tous les individus. Puisque l'effort qui mène à la rationalité démocratique doit être une œuvre collective fondée sur l'autonomie morale des citoyens eux-mêmes. Par rationalité démocratique, il s'agit pour chacun de considérer ses semblables dans leur égale dignité non pas en faveur d'une contrainte, mais d'une liberté consciente. Comprise dans cette perspective, la responsabilité devient une sorte de solidarité

qu'une personne peut entretenir avec elle-même et par la suite avec ses semblables.

Jürgen Habermas aborde cette question dans son œuvre avec la perspective de la communication. Il parle de la création d'un système politique et économique qui dépasse les consciences subjectives des acteurs de la société pour devenir finalement un système normatif résultant de la discussion. Habermas aborde la question de la rationalité démocratique dans la dynamique d'une articulation des rapports sociaux à partir de la discussion. Dans *Droit et démocratie entre faits et normes*, Habermas part du fait que la conscience véritable ne peut naître que de la discussion. Pour lui, « *La rationalité des opinions et des actions est un thème sur lequel travaille traditionnellement la philosophie. On peut même dire que la pensée philosophique provient du devenir réflexif de la raison incorporée dans la connaissance, dans la parole et dans l'action* » J Habermas, (2005, p.17.). En insistant sur la parole et l'action, Habermas met en avant la liberté rationnelle.

Comme Habermas, Hans Jonas affirme que vivre une humanité digne de ce nom est le « *but souhaitable très plausible de l'imagination spéculative* » H Jonas, (1990, p.38.) Cette perspective philosophique s'appuie sur le postulat que l'homme intègre la société dans le but d'accéder à la joie du vivre qui en droit est insinué dans la réflexion, dans la parole et dans les actions individuelles et collectives. De ce fait, le régime démocratique propose à chaque individu, le bon usage de son libre arbitre. Il convient d'ailleurs de dire que le libre arbitre du coupable justifie la punition.

Faire du bien ou faire du mal, relève du libre arbitre de chaque citoyen, et par conséquent, toute mauvaise action est sanctionnée par la justice dans chaque pays démocratique organisé. De là naît et se développe dans les démocraties, l'idée de responsabilité pénale et de responsabilité civile. Lorsqu'une personne commet un crime par exemple, elle a une responsabilité pénale devant la

justice, pendant qu'une personne a une responsabilité civile lorsqu'elle doit réparer un dommage qu'elle a causé. Ainsi, la responsabilité fait allusion à une obligation qu'une personne doit avoir vis-à-vis de la société et des citoyens qui compose cette société. Dans cette perspective, être responsable, c'est montrer son adhésion au bien commun et aux valeurs. Pour S P Gueye, « *Une société ne peut évoluer dans un cadre démocratique stable au sein duquel les individus peuvent coexister harmonieusement et pacifiquement dans la liberté et la sécurité pour tous que si ses membres assimilent correctement les principes, les valeurs et les normes qui fondent leur vie en commun et régissent leur commerce mutuel* » S. P GUEYE (2003, p.122.)

Par cette affirmation, S P GUEYE pointe du doigt l'une des difficultés de la réalisation de la démocratie en Afrique. En effet, malgré longue durée de la démocratie en Afrique, beaucoup d'africains n'ont pas pu assimiler encore les normes et les valeurs démocratiques. Cet état de fait constitue sans doute une entrave à la réussite de ce régime qui a plus besoin d'une conduite responsable de la part du citoyen africain. C'est pourquoi au regard des nombreux défis, il est évident « *qu'une responsabilité toute particulière nous semble incomber aux gestionnaires des destinées de nos peuples, toutes tendances politiques et opinions idéologiques confondues* ». S P GUEYE (2003, p.195.). De ce fait, la mise en route d'une démocratie efficace passe par l'implication à la fois des gouvernés et des gouvernants.

## **2. Le rôle social du citoyen responsable en Afrique**

La responsabilité du citoyen implique à la fois la pensée et l'action. Ainsi être responsable, c'est rendre compatible sa pensée et ses actions avec la volonté générale. De ce fait, la

citoyenneté suppose une responsabilité et un devoir vis-à-vis des citoyens et de l'Etat. E Levinas, (2001, p.274.) dira que « *le Moi devant autrui est infiniment responsable* ». Pour Levinas, rien que pour le fait que l'autre me regarde, sa responsabilité m'incombe. Levinas parle d'une responsabilité sans condition, celle qui est liée à l'existence elle-même. Lorsque nous abordons la responsabilité dans cette perspective, nous pouvons dire qu'elle est ontologique, et par conséquent, elle a besoin d'être actualisée par l'éducation. C'est par cette éducation que l'homme comprendra que la responsabilité doit se trouver dans la vie conjugale, familiale, professionnelle et sociale. De ce fait, la responsabilité devient une contrainte humaine à prendre au sérieux, puisque venir au monde nous impose déjà une responsabilité, celle de travailler à contribuer au bonheur de l'humanité.

Il convient de dire que les programmes des enseignements en Afrique doivent prendre en compte, l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté. La prise en compte de ces aspects dans les programmes signifierait que les Etats africains ont pris conscience du fait que la vie civile est une dépendance et une hostilité réciproque face à laquelle le citoyen doit être formé pour son bien être en particulier et celui de la société en général. Le premier handicap à la stabilité sociale en Afrique démocratique, reste le fait que les mentalités ne sont pas jusqu'à présent formées à l'égalité. Il convient de dire que l'enseignement dans les salles de classe doit jouer ce rôle aujourd'hui. Dans son ouvrage intitulé, *Education et démocratie*, John Dewey formule le rapport entre la destinée de la société démocratique et la pédagogie en ces termes :

*Le dévouement de la démocratie à l'éducation est un fait connu. L'explication superficielle consiste à dire qu'un gouvernement reposant sur le suffrage populaire ne peut réussir que si ceux qui élisent les gouvernants et qui leur obéissent sont éduqués. Puisqu'une société démocratique*

*rejette le principe de l'autorité externe, il lui faut trouver un substitut à cette autorité dans la disposition et l'intérêt volontaire ; ceux-ci ne peuvent être créés que par l'éducation.* J Dewey (1995, p.113.)

Le progrès qualitatif qu'envisageait l'éducation traditionnelle, diffère de celui de l'ère démocratique par le fait que celui-ci accorde à l'enfant perfectible, une grande marge de liberté censée le conduire à se poser comme un « être-responsable » qui agit dans le sens du respect de l'égalité. De ce fait, sous le régime démocratique, la pédagogie doit permettre de conduire les apprenants vers la reconnaissance de la dignité d'autrui. Elle doit apprendre les apprenants à œuvrer pour l'émancipation sociale d'autrui. Comprenons que « *j'ai besoin d'autrui pour saisir à plein toutes les structures de mon être, le pour-soi renvoie au pour-autrui* » J P Sartre, (1943, p.260-261.)

Considéré comme l'un des principes fondateurs de la démocratie, l'égalité des citoyens n'est pas jusque-là une réalité dans l'idéologie des citoyens africains. Dans certaines localités, plus particulièrement au Mali (région de Kayes et celles du Nord), en Mauritanie, survivent encore des mentalités acquises à l'esclavage. Ce qui signifie que le respect de l'égalité n'est pas une réalité en Afrique. Or, le régime démocratique propose à chaque citoyen de considérer son semblable comme son égal. Le respect de ce principe reste l'une des conditions et des possibilités de la réussite de la démocratie. La culture de l'esprit d'égalité permet aux citoyens de comprendre que les faveurs que l'Etat doit accorder aux populations concernent chaque citoyen dans sa singularité.

Le citoyen responsable qu'il soit en Afrique ou ailleurs, il a l'obligation de respecter les lois. Ici, il convient dans le contexte africain de signaler que certaines lois ne coïncident pas avec les réalités en place. Cette réalité s'explique par le fait que les élections sont parfois mal organisées en Afrique. L'ignorance

des votants, l'achat des consciences, etc., mettent en mal la crédibilité même des élections servant à élire les députés qui votent les lois. De ce fait, pour la réussite démocratique en Afrique, les lois doivent bénéficier l'adhésion totale des citoyens, elles doivent être le résultat de la volonté générale. Cette adhésion est une condition importante de l'orientation des conduites sociales. Pour Michel Doo-Kingue, (1999, P.47.) « *la démocratie étant un régime idéal, il faut, pour sa concrétisation, que les citoyens pour et par qui elle est conçue respectent, dans leur comportement, une certaine éthique dont la violation mettrait en péril tout régime démocratique digne du nom* ».

Cette perspective démocratique proposée par Rousseau dans *Du contrat social* (1973) doit avoir un intérêt certain pour les Etats contemporains africains. Aujourd'hui, la paix et la stabilité en Afrique doivent venir de la force des lois. Il convient de dire que « *la paix, l'union, l'égalité sont des ennemis des subtilités politiques* » J J Rousseau, (1973, p.175.). En réalité, c'est aux lois de fixer les limites des droits et des devoirs du citoyen africain dans ce contexte d'insécurité.

Lorsque les lois bénéficient une adhésion totale des citoyens, autrement dit, lorsque tous les citoyens se reconnaissent dans les lois, il ne reste plus au citoyen que d'être loyal à celles-ci et aux dirigeants élus démocratiquement. De ce fait, l'octroi des droits, et l'exigence d'avoir des devoirs, donnent aux citoyens africains une lourde responsabilité de la préservation des acquis démocratiques. Il s'agit là d'une responsabilité à la fois morale et sociale qui relèvent des valeurs démocratiques que le contexte sécuritaire impose aujourd'hui à tous les africains. Il existe d'ailleurs un lien frappant entre ce que nous appellerons aujourd'hui la responsabilité morale, qui consiste à œuvrer dans le sens de la préservation des valeurs morales de la société à partir d'un discernement des choix, la responsabilité sociale qui fonde le lien social et la responsabilité civile, qui consiste pour le citoyen à œuvrer pour éviter les fautes qui portent des coups

négatifs aux autres. Pour cela, il doit connaître le code civil. La maîtrise du droit rentre dans le champ de la responsabilité. Lorsqu'on se réfère à l'affirmation de Socrate selon laquelle, « *nul n'est méchant volontairement* », nous comprendrons que le respect des lois résulte de leur connaissance et le non-respect est lié à leur méconnaissance.

La loyauté du citoyen prend en compte, à la fois la prise en compte de la responsabilité morale, sociale et civile. Elle prend surtout en compte la prise en charge des motivations des citoyens. Ces motivations doivent se fonder sur « *l'attraction du sujet social en direction de l'obligation morale imposée par la société* » P Pharo, (2004, p.97.). Dans le contexte de la démocratie, les mots obligation et imposition ne sont pas utilisés dans le sens de la dictature, mais dans le sens d'une exigence collégiale et commune, dans le sens de l'exercice de la volonté générale. Dans cette perspective, le citoyen deviendra un serviteur de sa liberté non pas au moyen ses inclinations individuelles, mais en tant que participant à l'expression de la liberté rationnelle.

Notons que l'exigence de loyauté du citoyen prend en compte, dans le régime démocratique la participation au vote. Sans doute, être un citoyen en démocratie, c'est adhérer à un parti politique à partir duquel, la volonté des membres peut être exprimée. Ici, il convient de rappeler qu'en Afrique les taux de participation sont souvent faibles. Cette abstention s'explique par le fait que beaucoup de citoyens dans nos pays africains ne font plus confiance aux hommes politiques. Il existe sans doute un fossé entre le contenu du discours politique et la réalisation pratique de ce discours après les votes, autrement dit, les promesses politiques ne sont pas toujours tenues en Afrique. C'est pourquoi, les chefs d'Etat africains des dernières décennies sont majoritairement mis au banc de la critique.

### 3. La responsabilité du dirigeant africain.

Selon Hans Jonas, la responsabilité d'un dirigeant est une « *responsabilité librement choisie* » H Jonas, (2000, p.187.) Autrement dit, en démocratie, le dirigeant choisit de venir au pouvoir en vue d'avoir des responsabilités. Il se propose d'être le représentant de tout un peuple en se gardant à l'esprit, « *la conscience d'être l'auteur incontestable* » J P Sartre, (1943, p.598.) de ce qui pourrait se passer sous son mandat. Du coup, ce choix doit être débarrassé de tous intérêt personnel, il doit être guidé par un projet qui va dans le sens de l'intérêt commun. La réalisation de cet intérêt commun est un devoir implacable de la démocratie.

Rappelons que de 1990, (date à laquelle débute le mouvement de la démocratisation) jusqu'à aujourd'hui, la démocratie en Afrique a connu beaucoup de difficultés. Parmi les maux qui ont empêché la bonne réalisation de la démocratie en Afrique, on peut citer entre autres : la défense des intérêts personnels par les dirigeants politiques, la confusion entre la gestion du pouvoir et arbitraire, le problème de maîtrise des principes démocratiques par les citoyens, la considération des appartenances religieuses et ethniques par certains citoyens, la tribalisations du pouvoir, etc. Or, l'objectif assigné à la démocratie, c'est de faire en sorte que toutes les formes de discrimination laissent la place à l'égalité et au droit, elle comporte le principe selon lequel « *tous les hommes naissent égaux* » N S Sylla (2015, p.289.) L'un des rôles du dirigeant africain, c'est de faire en sorte que cette égalité des chances soit respectée. Cela doit se traduire par l'accès aux services sociaux de bases comme l'accès à la formation et la santé, mais aussi l'accès à l'emploi. De ce fait en démocratie, le chef d'Etat doit être un mandataire vigilant, un gardien de l'intérêt commun ou de la chose publique. Pour cela, il a la

responsabilité politique d'avoir la maîtrise du temps et de l'espace.

Le pouvoir politique africain doit aujourd'hui aider les citoyens à sortir de la grande pauvreté. Cela relève de la responsabilité du pouvoir, cette responsabilité interpelle en premier lieu le chef de l'Etat. Ce projet passe par une organisation et la modernisation de l'économie. L'organisation de l'économie passe par la formation et l'appui des paysans. Dans certains pays comme le Mali, la subvention accordée aux paysans permet au secteur du coton de prospérer, puisqu'elle constitue un moyen pour les paysans d'agrandir les espaces à cultiver. Elle permet indirectement une augmentation de la production céréalière. Malgré ces efforts de la part du gouvernement, l'insécurité, les problèmes d'investissement, l'absence d'espace cultivable pour certains paysans, empêchent ce secteur de pouvoir prospérer.

Il convient de rappeler qu'assurer la sécurité alimentaire est un rôle indéniable du pouvoir central. Cette sécurité alimentaire doit s'appuyer sur l'agriculture qui est en réalité le levier de la transformation économique en Afrique. Pour ce secteur de l'économie, l'Etat joue un rôle de décideur et d'organisateur et tout cela dans le sens de permettre aux activités agricoles de générer des revenus qui assureront le bien-être des citoyens. De ce fait, le progrès de l'économie est lié à une bonne politique du pouvoir central. Le refus du pouvoir d'assurer cette responsabilité entraîne des conséquences inestimables, puisque lorsque chaque acteur de l'économie est abandonné à lui-même, il est possible que chacun se livre à la recherche de moyens égoïste pour sa propre subsistance. Pour éviter cela, les dirigeants africains ont la responsabilité de créer des « *filières efficaces de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles* » S Brunel, (2014, p.136).

La liberté et la responsabilité d'un chef d'Etat africain résident dans la prise de décision par rapport aux choix stratégiques

malgré la réduction de ses possibilités grâce au partage du pouvoir. Sa responsabilité se situe donc dans les multiples devoirs liés à ses fonctions. Rappelons qu'il est à la fois le premier responsable de la sécurité et du bien-être social des citoyens qui sont confiés à son pouvoir pendant une période bien déterminée. Ce qui laisse entendre que la mission du dirigeant se situe dans la poursuite des fins assignées par le projet de gestion qui a précédé son élection à la tête de la magistrature suprême. De ce fait, le dirigeant doit toujours se dire que « *le bien-être, l'intérêt, le sort d'autrui a été remis entre mes mains du fait des circonstances ou d'une convention, ce qui veut dire que mon contrôle sur cela inclut en même temps mon obligation pour cela* » H Jonas, (2000, p.184). De ce fait, si le fait de se présenter aux élections est un choix, après s'être élu, la sécurité et par la suite le bien-être des citoyens n'est plus un choix pour le dirigeant, ils constituent une obligation.

#### **4. La subordination de la liberté à l'ordre, une perspective de la gestion politique en Afrique.**

Il convient de dire qu'en Afrique, il existe parfois un faussé entre le maintien de l'ordre et la liberté. Or, « *Dans l'Etat, l'ordre ne doit pas étouffer la liberté, mais le besoin de liberté ne doit pas troubler l'ordre établi* » J M GABAUDE (1974, p.98.). La subordination de la liberté à l'ordre représente la raison, puisque la liberté sans contrôle fait appel au désordre, en revanche, la liberté qui obéit à certains principes appelle à l'ordre. Il s'agit d'opérer des choix rationnels pour permettre à l'ordre de régner. C'est ainsi que la politique mérite d'être considérée comme la science pratique de la raison. Rappelons que dans le *Gorgias*, Platon insiste sur le rôle de la raison dans la politique. En réalité, cette œuvre dans sa profonde signification signale les dangers d'une politique non fondée sur la raison, elle se préoccupe plus de faire valoir la vérité.

Pour le cas spécifique du continent africain, il conviendrait de dire que l'Afrique souffre d'un problème de liberté d'indifférence, une conduite qu'on pourra reprocher non seulement à ses dirigeants, mais aussi aux autres citoyens. L'on peut affirmer sans doute que certains problèmes de développement et d'insécurité découlent de cette indifférence. Par définition et dans le contexte du vivre-ensemble, l'indifférence est l'état de quelqu'un qui n'éprouve aucun besoin, aucun sentiment, aucun intérêt à aider ou à contribuer au bonheur de son semblable. Ce qui signifie que la liberté dans un cadre rationnel, est l'engagement d'un individu qui opère non seulement dans le cadre légal, mais qui œuvre pour assurer le bonheur aux autres personnes. Malheureusement, le continent africain souffre d'une gestion peu transparente. Cette situation amène les dirigeants à s'octroyer une liberté sans limite lorsqu'ils s'écartent de la raison comme d'autres citoyens peuvent prétendre aussi faire dans d'autres contextes. Or, « *une liberté sans bornes serait non seulement inutile, mais encore pernicieuse à la nature humaine* » S V Pufendorf, (2009, p.143.) Le manque de progrès en matière de développement peut s'expliquer parfois par l'indifférence des dirigeants. Ce qui reste encore plus choquant dans cet ordre de gestion forcé, c'est l'usurpation du pouvoir au moyen des referendums contestés qui ouvrent la porte aux troisièmes mandats. L'exemple de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry, du Gabon, du Cameroun, etc, sont à citer. De ce fait, l'usurpation du pouvoir par son dirigeant qui a fini son mandat, peut être qualifiée de liberté d'indifférence dans la mesure où celui-ci se donne des faveurs non autorisées par les réglementations de nos pays.

Ici, il convient de rappeler que les résultats des votes sont le plus souvent influencés par les pouvoirs sortants, cette réalité est à l'origine de certains désordres en Afrique. Or, il serait mieux que la liberté cède la place à l'ordre. C'est à ce propos que Rousseau donne la formule suivante « *le plus fort n'est jamais assez fort*

*pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir* » J J Rousseau, (1973, p.64.) Partant de ce passage, il serait important qu'un dirigeant africain comprenne que la force est opposée à l'établissement d'un ordre qui dure dans le temps, puisqu'elle ne tient sa légitimité qu'à elle-même.

La mise en place de l'ordre en Afrique passe d'abord par la sécurité et l'autosuffisance alimentaire. De ce fait, la mise en place de l'ordre n'est pas synonyme d'une répression des peuples révoltés comme c'est le cas dans certains pays africains. On se souvient de la violente répression de Conakry, du Tchad. Ce qui signifie qu'en Afrique encore, il y'a confusion entre l'ordre de la raison et la raison de l'ordre. Ce qui signifie que toutes les facultés humaines ont chacune un ordre, l'esprit à des ordres qui est la démonstration, la raison fait appelle à la discursivité. Appliquée à la politique, elle propose la conformité de l'action politique avec les exigences de gestions des questions sociales. L'ordre de la raison vient s'oppose au libertinage par le cumule de la réflexion et de la morale. Pendant que la raison de l'ordre justifie le bien-fondé de la sécurité pour tout le peuple. De ce fait, nos Etats africains doivent trouver un lien entre l'ordre que la raison propose et la raison de l'ordre qui n'est autre chose que le progrès dans la stabilité.

Parler d'un progrès démocratique en occultant le rôle de l'ordre, c'est parler d'un progrès défailant. Selon Leibniz, « *le progrès ne peut se faire que dans par ordre* » J M GABAUDE (1974, p.101.) Ce passage montre clairement que le progrès en Afrique n'est pas un vrai progrès, puisqu'il est accompagné de coup d'Etat, de rébellion, d'insécurité et d'insurrection populaire. Leibniz propose un progrès de la « *raison, de lumière, de culture, de civilisation, d'éducation, de moralité, d'acuménicité, de liberté raisonnée* » J M GABAUDE (1974, p.101.) Or, la démocratie africaine ne prend pas toujours en compte les différents aspects cités. Pour preuve, en Afrique, il

est évident que des expressions de déception occupent la place de l'espoir. Il faut citer parmi tant d'autres crises, absence de liberté rationnelle, l'absence de sécurité, la crise de l'éducation. De ce fait, en Afrique, il y a une difficulté de réalisation du développement par le moyen du perfectionnement. Ce qui engendre de fait, une crise de confiance entre les institutions de la république et les citoyens. Autrement dit, lorsque la politique est mal menée, il est difficile que les citoyens fassent confiance aux institutions, surtout quand l'ordre se confond avec la violence. L'ordre de la démocratie est l'ordre de la raison et de la liberté et non celui de la violence.

### **5.) A propos des discussions politiques en Afrique**

Il reste à évoquer le problème de la gestion des contradictions au sein de la politique africaine. Ils convient de rappeler que le discours contradictoire est un aspect important et incontournable de la gestion politique contemporaine. Puisqu'il permet l'évolution par le moyen de la discussion qui s'oppose à « l'idéologie de la certitude » avec le prétexte que rien n'est plus mauvaise que la certitude d'avoir raison. Dans son ouvrage, *Violence et sagesse dans la philosophie d'Eric Weil*, J B Sanou, (2008, p.29.), affirme que « *ce qui est prérequis comme condition de possibilité de la discussion, c'est en premier lieu, l'abandon ou la perte de la certitude* ». Comprenons que l'abandon de la certitude ne signifie pas, l'abandon de la vérité dont l'atteinte est l'objectif de la gestion politique.

Il est clair que les discussions politiques en Afrique ne sont pas toujours inscrites dans cette perspective, puisqu'au lieu de faire jaillir la vérité, elles sont parfois fondées sur des propos haineux qui sont de la nature à provoquer les guerres civiles et les rebellions. Ainsi, il convient de comprendre que le sens de la contradiction politique en Afrique n'est pas encore bien assimilé par les politiques. En Afrique, parfois l'opposant est considéré

comme un ennemi. Or, une distinction mérite d'être faite entre opposant politique et ennemi. La compréhension de cet état de fait, reste également un défi à relever dans la gestion politique en Afrique au profit du progrès démocratique de ce continent.

La discussion politique obéit ainsi, selon Eric Weil, reprise par Jean-Baptiste Sanou, à quatre prérequis. Le premier prérequis déjà évoqué qui est l'abandon de la certitude, ouvre la porte au deuxième prérequis fondé sur un accord unanime sur la nécessité du vivre-ensemble. De ce fait, la discussion politique n'a de sens que lorsque les citoyens décident de vivre ensemble. Le troisième prérequis est également la suite logique du deuxième, il propose que chacun considère son semblable comme un interlocuteur potentiel, que chacun ait le désir de communiquer avec les autres. Le dernier prérequis est l'acceptation du principe d'identité, de non-contradiction, principe qui amène chacun à admettre les vérités de l'autre. Ainsi, la discussion politique se fonde sur l'argumentation avec la perspective d'avoir un large consensus, un consensus au service du progrès social.

Parfois à la veille des élections, dans certains de nos pays les débats sont organisés à la télévision. Il s'agit là d'une occasion qui permet aux candidats de présenter leur projet politique. Mais, le non-respect des principes du débat, le refus de reconnaître la vérité, par certains candidats font que cette discussion politique n'a pas connu jusque-là un progrès certain. Puisque dans la réalité des faits, les interlocuteurs doivent renoncer à l'idée d'avoir toujours raison dans la mesure où, il n'y a pas de vérité partout où la certitude n'est pas ébranlée.

## **Conclusion**

Doit-on affirmer que les multiples maux qui gênent le bon fonctionnement de l'humanité résultent de l'irresponsabilité humaine ou du moins de certains humains qui ont refusé d'honorer leur engagement ? La réponse à une telle

préoccupation apparaît de prime abord positive, dans la mesure où l'état actuel du monde laisse voir un refus de certaines personnes de s'engager dans le sens de la responsabilité et de la liberté rationnelle. Les conséquences de cette irresponsabilité restent visibles en Afrique, qui au lieu d'être le continent où se jouent les compétitions pour le progrès après des décennies d'indépendances, reste le centre des déceptions.

En vérité, ce qui est regrettable aujourd'hui, c'est l'insubordination de la liberté à l'ordre. Or, pour que la liberté puisse servir les hommes, il faut qu'elle soit soumise aux exigences de l'ordre ou du moins, il faut trouver un équilibre entre la liberté et l'ordre. De ce fait, chaque africain doit œuvrer aujourd'hui dans le sens de la promotion d'une liberté rationnelle et du respect d'un engagement social et politique. Ce qui signifie que la liberté est l'état d'une personne qui opère à partir des choix rationnels. Opérer à partir des choix signifierait que l'on a le devoir de tenir compte du bonheur collectif qui est opposée à la liberté d'indifférence.

Construire pour l'Afrique un monde de liberté et de responsabilité, c'est repenser le rôle des consciences individuelle et collective dans le sens d'une normalisation des relations humaines. Cette construction passe par une effusion de la conscience individuelle dans la conscience collective. Il s'agit d'une sortie réfléchie qui nous arrache à nous-mêmes dans le seul objectif de la réalisation du « bien commun » fondé sur la liberté et l'esprit de responsabilité.

Il convient de dire que la liberté et la responsabilité ne peuvent se réaliser et s'actualiser qu'au moyen de la discussion. De ce fait, la démocratie africaine a le devoir de laisser promouvoir une réelle possibilité d'échange et de discussion. Mais, il est clair que cette discussion n'aura de résultat que lorsqu'elle est précédée par un désir des citoyens à vouloir vivre-ensemble. Cette volonté de vivre ensemble doit être accompagnée d'un esprit de liberté et de responsabilité. De ce fait, promouvoir la

liberté rationnelle et l'esprit de responsabilité, c'est vouloir résoudre tous les problèmes qui préoccupent l'Afrique actuelle.

## Références bibliographiques

BRUNEL Sylvie, 2014, *L'Afrique est-elle bien partie ?* Paris, éd sciences sociales.

DEWEY John, 1995, *Démocratie et éducation*, présentation de Gérard Deledalle, Paris, ed internationales.

DOSSO Faloukou, 2015, *L'universalisation de la démocratie*, Paris, l'Harmattan.

DOO-KINGUE Michel, 1999, *Quelle démocratie en Afrique*, nouvelles éditions africaines du Sénégal.

DUVERGES Maurice, 1961, *Les régimes politiques*, Paris, P U F.

GABAUDE Jean-Marc, 1974, *Liberté et raison*, Toulouse, association des publications.

GUEYE Samou Pathé, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, nouvelles éditions africaines du Sénégal.

Habermas Jürgen, 2005, *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome I, traduit de l'allemand par Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard.

HUISMAN Denis ET VERGEZ André, 1960, *Court traité de philosophie*, Paris Ferdinand Nathan.

Jonas Hans, 2000, *Principe-responsabilité*, Traduit de l'allemand par Jean Greisch, Paris Flammarion.

LEVINAS Emmanuel, 2001, *En découvrant l'existence chez Husserl et chez Heidegger*, Paris, Vrin.

PHARO Patrick, 2004, *Morale et sociologie*, Paris, Gallimard.

PUFENDORF, 2009, *Le droit de la nature et de gens*, trad de Jean Barbeyrac, Paris, éditions Bâle.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1973, *Du contrat social*, présentation d'Henri G, Paris, Union générale d'édition.

SARTRE Jean- Paul, 1943, *L'Etre et le néant*, Paris, Gallimard.

SANOU Jean-Baptiste, 2008, *Violence et sagesse dans la philosophie d'Eric Weil*, Roma éditrice pontificia, université grégoriana.

Sylla Ndongo Samba, 2015, *La démocratie contre la république*, Paris, L'Harmattan.